

**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. THUNE Jean-Michel, Mme MILOVANOVIC Sonia,

EXCUSES : M. BERANGER Florian (pouvoir à Mme ROBIN Sandrine), Mme BURY Delphine, M. BOUGRAS Julien (pouvoir à Mme LESAGE-GARREAU Emilie)

NON EXCUSE : M. CAYEUX Philippe.

M. PIVETEAU Hervé est désigné secrétaire de séance.

Dél : 2025/010 - Objet : Subvention CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Avrillé est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Les habitants de la commune y sont conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de **3 000 €**, au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité**, décide

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 000 €** au CCAS d'Avrillé.
- dit que cette somme est inscrite au C/657363 du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

